Sports 11

Football/11e journée du Gabon Oil National Foot 1 (Poule A)/CF Mounana-CMS (2-2), samedi à Augustin-Monedan

Un nul et d'énormes regrets

Serge A. MOUSSADJI

Libreville/Gabon

LE staff technique et les joueurs mounanais avaient la tête basse au terme de la rencontre contre le CMS, samedi passé à Augustin Monedan. Le nul réalisé contre les hommes de Brice Ondo les prive de précieux points dans la course aux play offs et les condamne à un véritable exploit lors de l'ultime levée de la saison régulière du Gabon Oil National Foot 1. Avec ce résultat, les Mounanais restent à trois longueurs du deuxième, Akanda FC. Certes, le goalaverage leur est favorable, mais ce sera vraiment dur, ont reconnu d'aucuns. Pourtant, le scénario de la

rencontre de samedi avait laissé penser, un temps, que les poulains de Claude Pascal Hassib Kossi avaient appris de leurs erreurs et, pouvaient, enfin, remporter un succès, après six matchs nuls consécutifs. Car ils ont très vite pris les choses en main. Etouffant les Cémésiens, surtout dans le milieu de terrain, ils se sont créé de multiples occasions que Mallé Diallo s'est alors chargé de concrétiser (18e et 27e). Comme à son habitude, le colosse attaquant de Mounana a dû, chaque fois, jouer les déménageurs au milieu des centraux Cissé Sekou et Ben Soumahoro. Un style de jeu qui lui convient de toute évidence. Sentant que sa formation n'a rien pu faire durant la première période, Brice



Cissé Sekou a aussi été solide en défense, comme ici contre Ralph Bamba (en blanc).

Ondo va opérer des changements qui, au final, vont porter leurs fruits. La rentrée, entre autres, de Michel Manime Youri (qui n'a

pas été étincelant, 33e) a cependant permis au coach cémésien de rééquilibrer les débats. Comme de museler enfin Mallé Diallo.

Si les Mounanais ont dominé les quarante-cinq premières minutes, les Cémésiens sont parvenus à s'imposer durant la deuxième mi-temps. Et sont donc, de manière presque logique, revenus au score. Suite à un coup franc, Cissé Sekou (48e), défenseur central de CMS, a trompé Patrick Menene. Avant que Yoann Nani Nono (74e) ne parvienne à ramener les siens à hauteur de CF Mounanais, complètement déboussolé. Dès cette égalisation, ni le staff, ni les joueurs de CF Mounana n'ont été en mesure de retrouver la sérénité nécessaire à une

victoire. Bien au contraire. Vivien Inounou, défenseur central de CF Mounana, a ainsi symbolisé une formation en difficulté, tant sur le plan physique que tactique.

Et sans la maladresse retrouvée des attaquants cémésiens, l'addition aurait pu être plus lourde pour les hommes de Hassib Kossi. Qui ont laissé passer une belle occasion de mettre vraiment la pression sur Akanda FC.

CF Mounana a peut-être laissé filer un match au cours duquel CMS a fait preuve de caractère pour arracher le nul à son adversaire. C'est selon.

Fiche technique

Compétition: 11e levée du Gabon Oil National Foot 1

(Poule A)

Match: CF Mounana-CMS (2-2) **Lieu :** Stade Augustin Monedan **Date :** samedi 20 avril 2019 Public: non communiqué Pelouse: moyenne Température : chaude

Buts: Mallé Diallo (18e et 27e) pour CF Mounana, et de Cissé Sékou (48e), Yoann Nani Nono (74e) pour l'AO CMS. Avertissements : Kevin Elo Aunouviet (62e), Cissé

Sékou (90+6) de l'AO CMS

Les équipes :

• CF Mounana : P. Menene, E. Ndong Mba, L. Ivora Bouka, V. Inounou, J. Yomi, K. Mboudou Mboudou, S. Nze (Y. X. Ondo, 65e), B. Djissikadie, R. Bamba, R. Donfack (R. Ndoutoumou, 82e), Diallo Mallé. **Entr.**: Hassib Kossi.

• CMS: Kota Bediki Hangoue, R. R. Okili, B. Soumahoro (C. Yaya Mandjel, 72e), D. Fassassi, C. Sékou, K. J. Kombila (M. Manime Youri, 33e), C. Ebang Ovono, F. Houphouët, Y. Nani Nono, J. S. Hommaya, K. Elo Aunouviet (Y. Moussounda, 79e). Entr.: Brice Ondo.

Ce qu'ils en pensent

Brice Ondo, entraîneur de CMS:

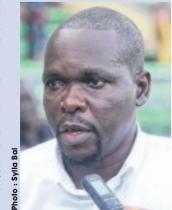
Avec ce point, nous allons aux play offs. Le mérite revient aux joueurs qui ont tout donné. Nous avons fait une première période calamiteuse, parce que trop timorés, et nous nous sommes ressaisis pour le reste de la partie. Nous nous sommes vraiment fait plaisir à ce moment-là, et les réglages apportés



ont fait le reste. Maintenant que nous avons atteint notre objectif, nous savons qu'il ne faut pas gamberger trop longtemps et se concentrer rapidement sur les prochaines échéances ".

Kevin Ibinga, entraîneur adjoint du CF Mounana : '

C'est un nul qui n'est que la conséquence de nos fautes individuelles. Les garçons n'ont pas été concentrés dans les moments importants, notamment sur les deux buts que nous avons encaissés. Mais, je le redis, ce match est à l'image de notre saison. Et nous sortons de cette rencontre contre le CMS avec des regrets. Alors que c'est pourtant un de nos meilleurs matchs."



Par S.A.M.

Ministère des Transports et de la

CABINET DU MINISTRE

Nº 1426 /MTL/CAB.M/C.COM



GABON/REGISTRE INTERNATIONAL DES NAVIRES



Les Conventions sur la Haute Mer du 29 avril 1958 et sur le Droit de la Mer du 10 décembre 1982 prévoient que «Tout Etat a le droit de faire naviguer des navires battant leur pavillon et chaque pays décide souverainement des conditions auxquelles il soumet l'attribution de sa nationalité, l'immatriculation des navires sur son territoire et les conditions nécessaires pour que ces navires puissent battre le pavillon national ».

Par l'effet de l'ordonnance n°11/2011 du 11 août 2011 relative au développement des activités maritimes et portuaires, ratifiée par la loi n°22/2011 du 24 février 2012, et du décret n°885/PR/MPITPTHTAT du 4 novembre 2013 portant mise en place du registre international des navires, le Gabon ouvre son pavillon à la libre immatriculation, à l'instar d'autres pays tels que le Panama, le Libéria ou encore les lles Marshall.

Porté par Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA et coordonné par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Julien NKOGHE BEKALE, ce projet inscrit dans la Stratégie Maritime Intégrée du Gabon (SMIG) et adopté lors du Conseil National extraordinaire de la Mer du 8 mars 2017, est le fruit du Partenariat entre l'Etat Gabonais et le groupe Emirati Inter Shipping LLCC. Il consacre la diversification de l'économie maritime, à travers le développement des activités nouvelles.

Ce registre, appelé Registre Bis ou de Libre Immatriculation, est un Livre sur lequel seront immatriculés des navires de toutes nationalités du monde maritime international.

Sont concernés et ouverts à ce Registre International Gabonais, les navires de commerce armés au Long cours et au Cabotage international, certains types de navires de plaisance, surtout les navires de croisière ainsi que les navires de servitude, qui naviguent sur des routes maritimes où transitent plus de 10 Milliards de tonnes de marchandises par an.

Outre la promotion du Tourisme et la maîtrise du Fret de Transit Maritime, les avantages de l'ouverture du pavillon national à la libre immatriculation sont indéniables aux plans :

- Economique (diversifier, faire émerger une économie maritime et apporter les devises);
- Social (créer de nouveaux métiers connexes à l'immatriculation des navires et un corps des inspecteurs de la sécurité des
- Diplomatique (positionner le Gabon au sein des organisations internationales du secteur maritime et faire flotter le drapeau dans les ports et les océans);
- Institutionnel (adapter la législation maritime gabonaise aux exigences de l'Administration maritime internationale et aux Conventions applicables);
- signalisation maritime et de la Marine marchande en outils d'aide à la navigation. en Technique (Equi) systèmes informatiques appropriés, en unités nautiques et en moyens roulants).

Le lancement officiel des activités d'immatriculation au Registre International Gabonais des Navires aura lieu du 22 au 25 avril 2019 à Dubai aux Emirats Arabes Unis. Pour la mise en œuvre de ce projet, deux (2) Bureaux ont été ouverts en Inde et en Grèce, coordonnés par la Représentation de Dubaï.

